



Lettre d'intention Collecte 2025

Système de recyclage national pour les emballages en matière plastique et les briques à boissons

Dans le cadre du projet «Collecte 2025», des organisations de toute la chaîne de valeur œuvrent à la création d'une économie circulaire pour les emballages en matière plastique et les briques à boissons.

Le pacte «Fermer les circuits des emballages plastiques et des briques à boissons» est considéré comme le fondement des autres principes et de la structure du système.

Les parties signataires adhèrent à la vision de boucler les circuits des emballages plastiques et des briques à boissons en Suisse d'ici à 2030.

En outre, les **principes généraux** suivants s'appliquent à la procédure et à la mise en œuvre du système :

- La solution élaborée est **conforme à la législation sur les cartels**.
- Nous nous inspirons des principes de **bonne gouvernance** et permettons une **concurrence loyale** – dans les processus décisionnels, les structures et la rédaction des contrats.
- Nous garantissons la **transparence** entre les acteurs et au sein des processus et impliquons tous les acteurs de manière appropriée.
- Le **système** et le **financement** dépendent de la **réalisation des objectifs**.
- Un **tableau de bord prospectif supérieur** doté d'objectifs ambitieux s'oriente résolument vers le **développement durable**: taux de recyclage ambitieux (**55% pour les emballages plastiques et 70% pour les briques à boissons d'ici à 2030**), garantie des bénéfices environnementaux, de réduction du CO₂ et objectifs d'éco-efficacité.
- L'**organisation faitière** – ou le système – remplit du mieux possible les critères définis.

Par ailleurs, en tant que signataires, nous adhérons aux principes* suivants du système:

- 1. Un message unique:** nous assurons un marketing et une communication uniformes à l'échelle de la Suisse.
- 2. Un sac unique:** afin d'obtenir une perméabilité dans toute la Suisse, nous voulons viser un sac identique avec la possibilité de le personnaliser.
- 3. Un système tarifaire unique:** nous examinons actuellement la possibilité d'un système tarifaire unique.
- 4. Organisation faïtière:** nous voulons une organisation faïtière qui assure l'organisation du système.
- 5. Coûts et financement:** nous commençons avec un financement hybride s'appuyant sur trois piliers, à savoir les contributions aux sacs, les contributions des distributeurs et les recettes issues des matières recyclées. Un développement continu du financement est possible.
- 6. Propriété de la matière :** diverses possibilités de propriété de la matière doivent être définies en coordination avec les prestataires et les autres acteurs de la chaîne de valeur conformément à la COMCO. La fermeture des circuits est ainsi assurée.
- 7. Monitoring:** nous nous appuyons sur les monitorings existants et assurons la transparence du flux de matières
- 8. Construire sur ce qui existe déjà:** lorsque cela est possible et utile pour atteindre les objectifs, nous nous appuyons sur ce qui existe déjà et exploitons les synergies.
- 9. Responsabilité des distributeurs:** nous nous engageons à respecter le Design for Recycling (conformité européenne) pour contribuer à la réalisation des objectifs.
- 10. Sécurité des investissements:** nous faisons tout pour permettre la sécurité des investissements à tous les acteurs.
- 11. Un état de la technique ambitieux:** nous fixons des normes strictes pour le tri et la valorisation.
- 12. Égalité des chances:** nous garantissons des conditions contractuelles identiques pour tous les acteurs du marché.
- 13. Périodes de transition:** les périodes de transition nécessaires sont prises en compte.
- 14. Monopole des déchets:** nous nous engageons, conjointement avec les pouvoirs publics, à rendre possible une collecte uniforme, rapide et sur l'ensemble du territoire.
- 15. Innovation et développement:** nous nous orientons vers le principe de l'amélioration continue et examinons de nouvelles idées pour atteindre les objectifs définis.

Vous aussi, engagez-vous à mettre en place le système de recyclage des emballages plastiques et des briques à boissons conformément aux principes énoncés dans la lettre d'intention et à les illustrer dans le tableau de bord prospectif.

Vous trouverez toutes les informations et le formulaire à signer sur www.swissrecycling.ch/fr/lettredintention



SCAN ME

